



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2019 Avis d'impôt établi en 2020

44111

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 07 88 717 162 415
Déclarant 2 (C) : 14 61 980 486 288

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

ETAGE 1
70 AV DU GENERAL DE GAULLE
44600 ST NAZAIRE

Numéro FIP : 440 78 28 1284219789 3

Référence de l'avis : 20 44 A422838 08

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2020

Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP SAINT-NAZAIRE
SAID SAINT-NAZAIRE
54 RUE GENERAL DE GAULLE BP 243
44606 ST NAZAIRE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

M LEU XAVIER
OU MME LEU MARINE
ETAGE 1
70 AV DU GENERAL DE GAULLE
44600 ST NAZAIRE

Somme qui vous est remboursée

336,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2020 sur le compte bancaire suivant :

FR76 1027 8061 860X XXXX XXX0 183

Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX

Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

Nombre de parts :

30 430

4,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 07 88 717 162 415

Impôt sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : LEU

Déclarant 2 - Nom de naissance : DUPRE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
3				4,00
Détail des revenus				
Autres revenus imposables.....		Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Revenus des associés et gérants.....		12165	21647	
Total des salaires et assimilés ²		12165	21647	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1217	- 2165		30430
Salaires, pensions, rentes nets.....	10948	19482		
Revenu brut global.....				30430
Revenu imposable.....				30430
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	3	Montant déclaré	Montant retenu	
Montant de la réduction d'impôt.....		3	3	0
Total des réductions d'impôt²⁰.....				0
Impôt total avant crédits d'impôt.....				0
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Emploi salarié à domicile.....	426	Montant déclaré	Montant retenu	
Montant du crédit d'impôt calculé.....		426	426	- 213
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				- 213
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2019 dû ⁵³				- 213
Retenue à la source prélevée en 2019 par vos verseurs de revenus :.....				- 229
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :.....				+ 106
Solde d'impôt sur les revenus 2019 :.....				- 336
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				336
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

>>> Suite de votre avis

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....

30430

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

Plafond total de 2018.....

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2018.....	15562	15562

Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....

3862

Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....

+ 3923

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

+ 3973

Plafond calculé sur les revenus de 2019.....

+ 4052

Plafond pour les cotisations versées en 2020.....

= 15810

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401